



## 4 FEVRIER : UNE AMBITION COLLECTIVE

La volonté de notre direction de démanteler notre convention collective a reçu le 22 janvier, en première instance, le soutien de la justice.

Qui peut se réjouir du jugement en nullité d'un article de notre convention collective ?

Personne, pas même notre direction, quelle que soit la valeur qu'elle accorde à l'individualisme et la méritocratie.

Parce que la défaite de la convention entre les parties, c'est la porte ré-ouverte aux rapports de forces. C'est l'opposé de l'Esprit des Lumières qui appelait de ses vœux le fameux contrat social. C'est la logique de la confrontation, laquelle ne produit que des perdants !

La grève et la démotivation font perdre du chiffre d'affaires à l'entreprise. Elles font également perdre du salaire aux salariés. A contrario, la convention, l'accord, c'est tous gagnants et tous sereins : l'entreprise, en activité et en motivation de ses employés, et ces mêmes salariés, en sécurisation de leur devenir professionnel.

Pourquoi les NAOS de ces dernières années furent-elles pacifiques ? Parce qu'elles étaient pré-cadrées par la convention liant employeur et salariés !

La chute de notre MPA en première instance :

- Pourrait marquer l'entrée dans cette ère de la confrontation
- Sonne l'heure du retour à la mobilisation des salariés si nous voulons nous faire respecter....
- Rend encore plus indispensable le regroupement des salariés pour défendre leurs intérêts. Adhérez ! C'est à l'évidence une nécessité.

La CFDT n'est pas favorable aux conflits qui s'éternisent vainement. Elle réaffirme sa disponibilité pour discuter intelligemment d'un contrat social répondant aux nouvelles attentes des salariés.

Dans l'intervalle, il y a déjà un premier rendez-vous majeur : la 2<sup>ème</sup> séance des NAOS 2014.

**Le 4 février, la Direction ne se présentera sans doute pas les mains vides. Elle aura vraisemblablement des propositions d'augmentations salariales... qui pourraient chercher à saper insidieusement et à condamner dans les faits notre système de rémunération en points et tous les automatismes liés. Dans ce cas, la CFDT demandera alors à la Direction de clarifier son « jeu » car celle-ci se placerait alors dans une logique de conflit.**

**La CFDT veut des NAOS 2014 qui répondent aux attentes et impatiences des salariés. Elle ne se laissera donc pas endormir jusqu'à la dernière séance prévue le 25 février pour mobiliser tous les moyens d'action.**